

Question écrite sur le potentiel conflit d'intérêt de notre syndic au CSM

Les récentes révélations par le journal «Le Temps» d'un don de CHF 5'000.- du LHC à la campagne du PLR posent la question légitime d'un éventuel conflit d'intérêt. En effet, notre Syndic est vice-président du Centre sportif de Malley (CSM SA), société dont sont actionnaires notamment les villes de Lausanne, Prilly et Renens, et propriétaire de la Vaudoise aréna, dont le LHC est locataire. Selon «Le Temps», fin 2019, le CSM avait subventionné «un LHC en difficulté financière, par le biais d'abandons de loyers et de l'ajournement du remboursement d'un prêt de 7,5 millions.»

Le temps relate également une intervention de décembre 2020 relayée à l'époque par le 24heures où M. le Syndic avait, je cite "pris spontanément la parole devant le Conseil communal pour redorer le blason financier du club de hockey, terni selon lui par une campagne médiatique orchestrée par des clubs alémaniques concurrents. Il avait expliqué à 24 heures avoir fait relire ses propos par le LHC avant de prendre la parole face au Conseil." Fin de citation.

M. le Syndic est à n'en point douter un fervent supporter du LHC et le groupe des Vert.e.s respecte cela, ainsi que son soutien au sport prillèran en général. Toutefois nous ne pouvons accepter que ce potentiel conflit d'intérêt vienne ternir la confiance que la population a envers notre municipalité.

Au vu des précédents événements, la municipalité considère-t-elle que Monsieur le Syndic Alain Gilliéron reste la personne adéquate pour représenter la commune de Prilly au Conseil d'administration du CSM?

Le groupe des Vert.e.s de Prilly

Représenté par Olivier Ambler 